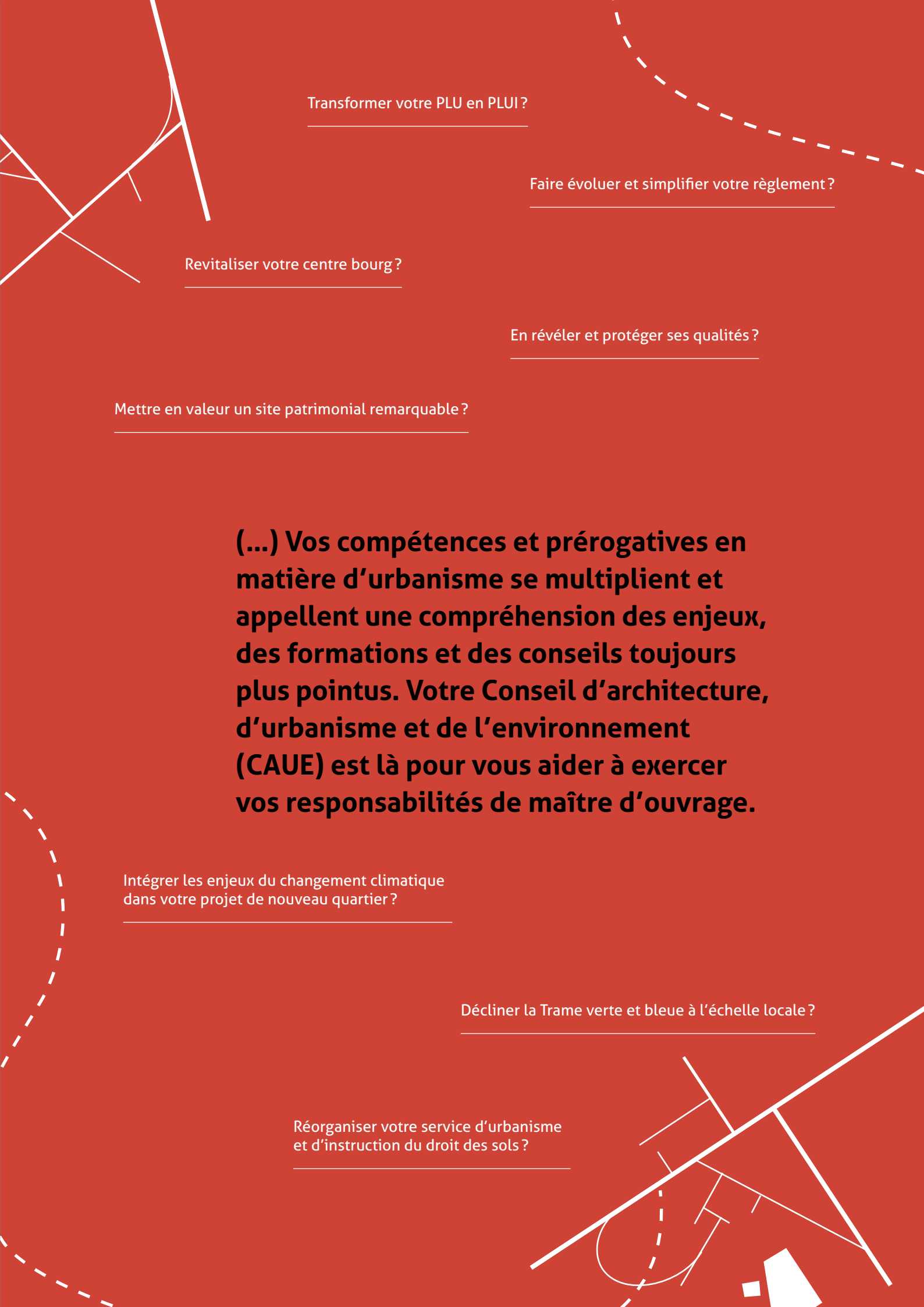


INFORMER
SENSIBILISER
CONSEILLER
FORMER

L'ÉLU,

L'URBANISME ET LE CAUE



Transformer votre PLU en PLUI ?

Faire évoluer et simplifier votre règlement ?

Revitaliser votre centre bourg ?

En révéler et protéger ses qualités ?

Mettre en valeur un site patrimonial remarquable ?

(...) Vos compétences et prérogatives en matière d'urbanisme se multiplient et appellent une compréhension des enjeux, des formations et des conseils toujours plus pointus. Votre Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) est là pour vous aider à exercer vos responsabilités de maître d'ouvrage.



Intégrer les enjeux du changement climatique dans votre projet de nouveau quartier ?

Décliner la Trame verte et bleue à l'échelle locale ?

Réorganiser votre service d'urbanisme et d'instruction du droit des sols ?



L'OFFRE DE SERVICES DU CAUE EN MATIÈRE D'URBANISME

LES SUJETS QUI SONT LES VÔTRES ET SUR LESQUELS LE CAUE PEUT VOUS AIDER :

Stratégie et planification territoriale • Urbanisme réglementaire • Urbanisme de projet
Urbanisme opérationnel • Politique de la ville • Foncier

Aménagement d'espace public • Aménagement paysager

Entrée et traversée de bourg • Centre bourg

Zone d'activité...

LE BOUQUET D'OFFRE DE SERVICES ACCESSIBLE DANS 93 DÉPARTEMENTS

LA MISSION D'INFORMATION SENSIBILISATION, C'EST...

L'accès à...

- une mémoire du territoire départemental
- un centre de ressources documentaires

L'apport ponctuel de données, d'informations

La pédagogie autour d'une procédure, d'un dispositif

Le relais d'une politique nationale et déclinaison locale

La mise en relation avec des professionnels de l'AUE

Des actions

- une conférence
- une visite de site
- un voyage d'étude
- un atelier

Des supports, des outils

- une fiche pratique
- un guide
- une plaquette
- une exposition

La stimulation et promotion de la qualité

- Palmarès
- Prix

LA MISSION DE CONSEIL, D'ACCOMPAGNEMENT, C'EST...

L'aide à...

- la décision, l'évaluation de l'opportunité ou la faisabilité d'un projet
- la définition d'un projet, d'une politique publique

Le conseil sur...

- un projet, une politique publique
- une procédure
- un diagnostic

L'organisation de la concertation autour d'un projet

L'animation du débat public

L'appui à...

- la définition d'un cahier des charges
- l'organisation de la commande publique

La médiation

La participation à...

- un jury d'appel d'offre,
- un jury de concours,
- un jury de MAPA
- une commission technique départementale

LA MISSION DE FORMATION C'EST...

La formation des élus *

La formation des agents des collectivités, de leurs groupements dans le cadre de la formation professionnelle continue

* Le CAUE dispose de par la loi, de l'agrément CNFEL (conseil national de la formation des élus locaux).

VOTRE CAUE PEUT VOUS PROPOSER EN PLUS UNE OFFRE « À LA CARTE »

Selon ses orientations, ses moyens et les besoins locaux, le CAUE présente des services complémentaires, toujours dans le respect des lois fixant ses missions. Il peut ainsi déployer cet éventail d'actions plus large.

+ INFORMATION, SENSIBILISATION

L'accès à

- un centre de ressources en ligne
- un réseau social
- une base de données territoriales

Des supports, des outils

- un ouvrage
- un film, DVD, vidéo

La stimulation de la qualité AUE

- un appel à projet
- un colloque
- une participation à un salon dédié aux collectivités

+ CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT

L'appui au service instructeur des autorisations d'urbanisme communal ou intercommunal

L'aide à la réflexion sur

- la stratégie foncière
- la pré-programmation

Le dispositif d'accompagnement de la collectivité en charge de l'ADS

Le Conseil en énergie partagée

L'évaluation d'une politique publique

L'expérimentation en lien avec le milieu universitaire ou la recherche

Le CAUE initie des actions, répond à une demande, questionne, interpelle, éveille la curiosité. Il est quotidiennement sur le terrain. Avec le CAUE, c'est la garantie d'un acte professionnel en matière d'urbanisme, indépendant, objectif, dégagé de tout intérêt commercial dans la maîtrise d'œuvre.

VOUS POUVEZ AUSSI BÉNÉFICIER DE L'ORGANISATION DU RÉSEAU À L'ÉCHELLE RÉGIONALE ET NATIONALE

Ces niveaux permettent d'échanger sur des projets locaux en urbanisme, qui appellent de regarder au-delà des limites départementales (exemple : les SRADDET). Ils permettent aussi de coordonner la réalisation de publications, de formations...

Les différents champs de l'urbanisme et du droit des sols ont considérablement été modifiés ces dernières années. Avec les lois SRU¹, Grenelle², Alur³, TECV⁴, de reconquête de la biodiversité⁵, et également depuis les lois Notre⁶ et Maptam⁷, le législateur a fait évoluer à la fois les pratiques de l'urbanisme, l'étendue des domaines couverts, ainsi que l'organisation et la répartition des pouvoirs locaux.

L'urbanisme réglementaire laisse peu à peu la place à l'urbanisme de projet ; tout projet urbain doit dorénavant intégrer les enjeux climatiques et énergétiques, des mesures d'adaptation aux risques, la restauration de la biodiversité...

Et ce dans un contexte de montée en compétence des intercommunalités. Autre changement notable : le repositionnement des missions des services déconcentrés de l'État, notamment pour l'application du droit des sols (ADS).

¹ Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain – 13 décembre 2010

² Loi portant engagement national pour l'environnement/ENE, dite loi Grenelle - 12 juillet 2010

³ Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové – 24 mars 2014

⁴ Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte – 17 août 2015

⁵ Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages – 8 août 2016

⁶ Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République - 7 août 2015

⁷ Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles/Maptam - 28 janvier 2014

L'ensemble de ces évolutions appelle une connaissance de votre territoire, une expertise transversale et des compétences que votre CAUE peut mobiliser. Son appui constitue par sa neutralité et son objectivité un atout en faveur de la qualité de l'urbanisme.

DÉCLOISONNER ET FAIRE ENSEMBLE

Qui dit urbanisme, dit transversalité des approches, des méthodes et des pratiques. L'urbanisme convoque tout autant l'architecture que l'environnement, le patrimoine, la culture et les paysages, les questions climatiques et la transition énergétique, le rapport aux espaces naturels et agricoles, l'accessibilité et les déplacements.

Cette transversalité répond aux besoins d'articulation des compétences des collectivités locales, aux différentes échelles territoriales, à commencer par les intercommunalités et leurs communes membres.

Multiplicité des entrées mais également des acteurs et parties prenantes. L'urbanisme - qu'il soit décliné dans des documents de planification ou qu'il se traduise par une opération d'aménagement - appelle dorénavant un projet de plus en plus partagé et négocié entre les partenaires publics, parapublics et privés, les habitants et les usagers.

Les CAUE, de part leur rôle de médiateur et de facilitateur, ont une compréhension fine du jeu des acteurs. Ils mettent à votre disposition des outils pédagogiques et des méthodes pour la construction collective de votre projet d'urbanisme.

Le projet urbain n'est ni hors sol ni hors du temps. Il implique une articulation des différentes échelles territoriales, un travail dans la durée et en contact avec le terrain. Le CAUE, comme lieu de mémoire, de ressources et de conseils, accompagne les élus dans l'intégration du projet dans son espace quotidien et dans le temps.

L'urbanisme nécessite ainsi une vision globale et intégrée, de l'aménagement des grands territoires jusqu'à la parcelle, en passant par les quartiers, les îlots et les espaces publics. Ces interventions « en poupées gigognes » assurent la cohérence, l'adaptation et l'intégration des différents usages. Autant d'échelles sur lesquelles les CAUE sont mobilisés, en coordination avec les différents partenaires concernés.

Les CAUE apportent leurs compétences pour vous permettre de mener à bien vos projets d'urbanisme, ainsi que vos opérations d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie. Ils valorisent les aspects qualitatifs, patrimoniaux et culturels dans chaque démarche entreprise, en développant une vision prospective qui répond aux enjeux de demain.

Le guide « L'élu, l'urbanisme et le CAUE » présente l'éventail des services des CAUE en matière d'urbanisme. Il vous indique à quel moment vous pouvez solliciter le CAUE, sur quels sujets et ce que vous pouvez en attendre.

CAUE, KESAKO ?

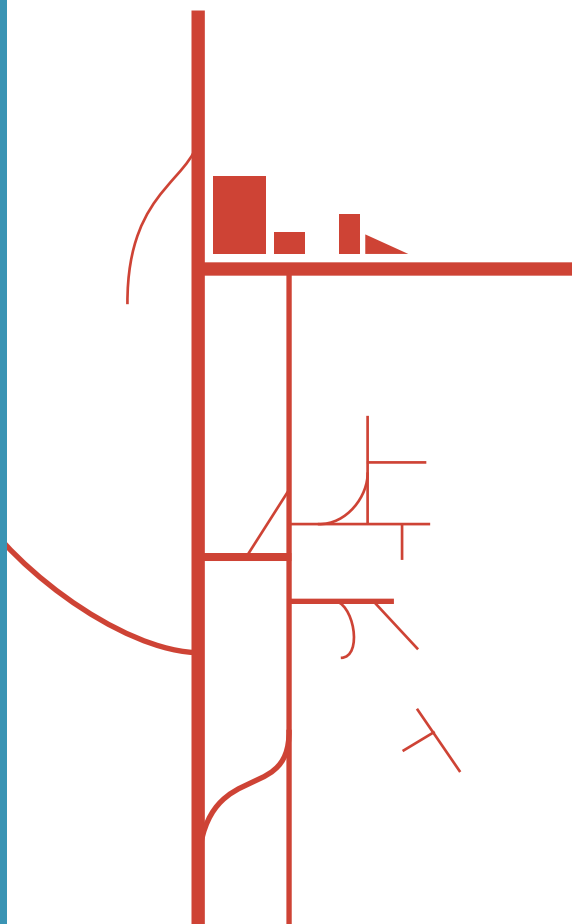
Le CAUE est un organisme départemental investi d'une mission d'intérêt public. Le service CAUE est de nature technique, pédagogique et culturelle. Sa mission est de promouvoir la **qualité architecturale, urbaine et paysagère**. Il ne fait pas de maîtrise d'œuvre.

Centre de ressources, lieu de rencontres, d'échanges et de diffusion culturelle, il accompagne les maîtres d'ouvrage privés et publics dans leurs projets. Il **conseille, forme, informe et sensibilise**.

Le CAUE s'adresse à un public varié : élus, particuliers, professionnels, enseignants...

Il dispose de statuts-types et répond aux nécessités de lisibilité et d'économie des moyens par le positionnement d'une offre de services différents et en amont de celle d'autres ingénieries publiques et non concurrentielle de celle du secteur privé.

La France compte **93 CAUE** dans 93 départements et **10 unions régionales de CAUE**.



1. Outils de planification territoriale

p 8

2. L'urbanisme pré-opérationnel et de projet

p 11

sommaire

3. Droit des sols : qualité de l'instruction et du service

p 14

4. Ils font pour vous : des publications, expositions, animations...

p 17

1. OUTILS DE PLANIFICATION TERRITORIALE

Élaborer un Scot ou un PLU(I) conditionne durablement l'aménagement des territoires. Ces documents de planification visent à améliorer le cadre de vie et à lutter contre la consommation des espaces naturels et des terres agricoles. Ils sont le support pour repenser les mobilités, aménager au mieux des grands territoires à la parcelle, imaginer et planifier collectivement les projets urbains et les opérations d'aménagement de demain. Ils doivent en outre préserver, voire restaurer, la biodiversité locale, mettre en valeur les paysages, lutter contre le changement climatique et affirmer l'identité du territoire.

UN POSITIONNEMENT TRÈS EN AMONT

Un mauvais cahier des charges peut nuire durablement à la qualité du projet d'urbanisme. Les CAUE accompagnent les collectivités locales et leurs groupements dès l'amont de l'élaboration des Scot et PLU(I). Ils contribuent à la rédaction de cette pièce maîtresse du futur projet et appuient les élus dans les réflexions préalables. Ils apportent également leur aide dans la définition d'un cadre méthodologique adapté, la mise en place de procédures d'appel d'offres, le choix d'équipes de maîtrise d'œuvre...

Les communes et intercommunalités peuvent mobiliser les CAUE dans la définition des différentes entrées thématiques (densité, intensité urbaine et division parcellaire; trame verte et bleue; revitalisation des centres bourgs; patrimoine urbain et paysager...). Les CAUE appuient les élus et les services techniques notamment dans l'élaboration des projets d'aménagement des secteurs à enjeux et des OAP/Orientations d'aménagement et de programmation. Ils disposent par ailleurs d'une expertise pour conseiller dans la rédaction du règlement des PLU(I).

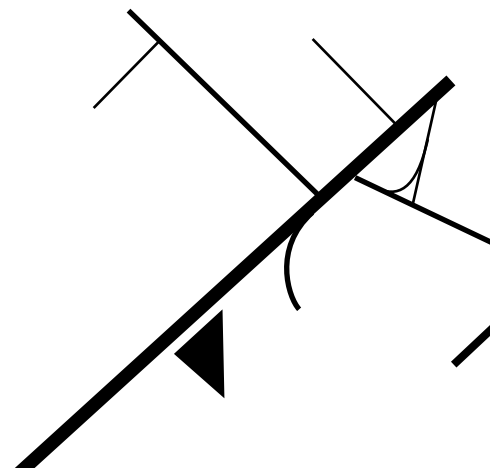
UNE VISION TRANSVERSALE ET DES COMPÉTENCES MULTIPLES

Les CAUE mobilisent l'ensemble des compétences nécessaires à la construction d'une vision transversale, globale et innovante: des architectes, urbanistes et paysagistes, mais également des spécialistes répondant aux besoins spécifiques (écologues, thermiciens, sociologues, géographes...).

Ils mettent à disposition des outils adaptés aux territoires pour répondre à ces enjeux dans une vision prospective. Ils accompagnent les élus dans l'élaboration de ces documents via des formations sur mesure, des ateliers de sensibilisation, des mises en situation... aux différentes étapes des projets et des procédures d'urbanisme et en concertation avec l'ensemble des publics concernés: élus, habitants, usagers, associations, services de l'État, acteurs économiques et culturels...

Les CAUE interviennent en amont de l'élaboration des documents de planification, aux côtés des élus et des services des collectivités.

Les CAUE offrent les compétences d'équipes pluridisciplinaires et une palette d'outils pour un accompagnement sur mesure.



**UN GUIDE POUR MIEUX INTÉGRER
LA MIXITÉ SOCIALE DANS LES PLU
CAUE DE L'ISÈRE (38)**

Aider à la définition d'une stratégie globale, concrétiser dans le PLU les politiques locales en matière de logement ou encore faciliter la réalisation d'opérations de logements sociaux, tels sont les objectifs de ce guide, co-réalisé avec la DDT¹ et le conseil départemental de l'Isère.

Articulant contenus théoriques, illustrations et témoignages, cet ouvrage répond à deux questions clés : « Comment faire un PLU efficace ? » et « Comment passer du PLU à l'opération ? ». Il met également en exergue la qualité architecturale et urbaine des opérations et la perception du logement social. Par son parti pris rédactionnel, il s'adresse aux collectivités et aux acteurs de l'urbanisme, en Isère et plus largement : jalons à respecter, leviers mobilisables, partenariats à développer et écueils à éviter. Localement, le CAUE de l'Isère prévoit des soirées de sensibilisation auprès des élus qui s'appuient sur ce guide.

www.caue-isere.org

¹ Direction départementale des territoires



**DU PROJET DE TERRITOIRE À LA
CO-CONSTRUCTION DU RÈGLEMENT
DU PLU, L'ACCOMPAGNEMENT
AU LONG COURS DE LA CASE
CAUE DE L'EURE (27)**

Le CAUE de l'Eure déploie un accompagnement auprès de la communauté d'agglomération Seine-Eure (CASE) avec pour objectif la qualité urbaine et architecturale dans le contexte de transition énergétique. Les différentes modalités mises en œuvre concernent la planification, mais aussi l'acte de bâtir, en passant par la consultance architecturale. Toutes les parties prenantes de la chaîne sont touchées, depuis les élus jusqu'aux pétitionnaires potentiels, associant les agents des collectivités, l'architecte conseil et les acteurs de la construction et de la rénovation énergétique, via des formations, des accompagnements spécifiques et l'aide à l'animation de plusieurs réseaux. L'architecte conseil indépendant facilite le lien entre les habitants, les services ADS, la filière de la rénovation et les élus. Les bilans d'étape et l'animation des réseaux agissent sur deux axes de progrès



possibles : l'évolution du règlement du PLU et une meilleure compréhension des

enjeux de la rénovation de l'habitat ancien. En phase avec la modernisation du contenu du PLU, ce dispositif esquisse une co-construction possible du règlement du PLU, conciliant objectifs de qualité des élus, enjeux énergétiques et besoins des habitants.

www.caue27.fr

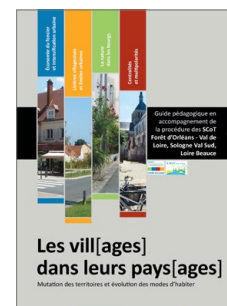
**« LES VILL(AGES) DANS LEURS
PAYS(AGES) » : DIFFUSER
UNE CULTURE URBANISTIQUE,
PAYSAGÈRE ET ARCHITECTURALE
CAUE DU LOIRET (45)**

Le CAUE du Loiret a été sollicité dans le cadre de l'élaboration d'un Scot et d'un inter-Scot pour accompagner les élus et les habitants. En relation avec les enjeux de ces territoires, il concentre son action sur la thématique « les vill(ages) dans leurs pays(ages) : mutation des territoires et évolution des modes d'habiter ».

Plusieurs modalités d'accompagnement ont été mises en œuvre : apport de connaissance des territoires par capitalisation de ses actions auprès des collectivités ; participation aux réunions et randoScot organisées dans les

territoires ; élaboration de documents de sensibilisation auprès du public et des décideurs locaux.

Un dispositif mutualisé a permis de croiser les



approches et d'optimiser la production de deux guides illustrés pour accompagner les procédures d'élaboration des Scot. Des éléments pédagogiques illustrent le vocabulaire et les concepts utilisés lors de ces démarches d'aménagement.

Parmi les actions déployées : la création et l'animation d'un réseau d'ambassadeurs en urbanisme, aménagement et paysage ; l'organisation d'un forum de l'architecture et du paysage ; et la création d'une plateforme web collaborative dédiée (S_PASS territoires).

www.caue45.fr

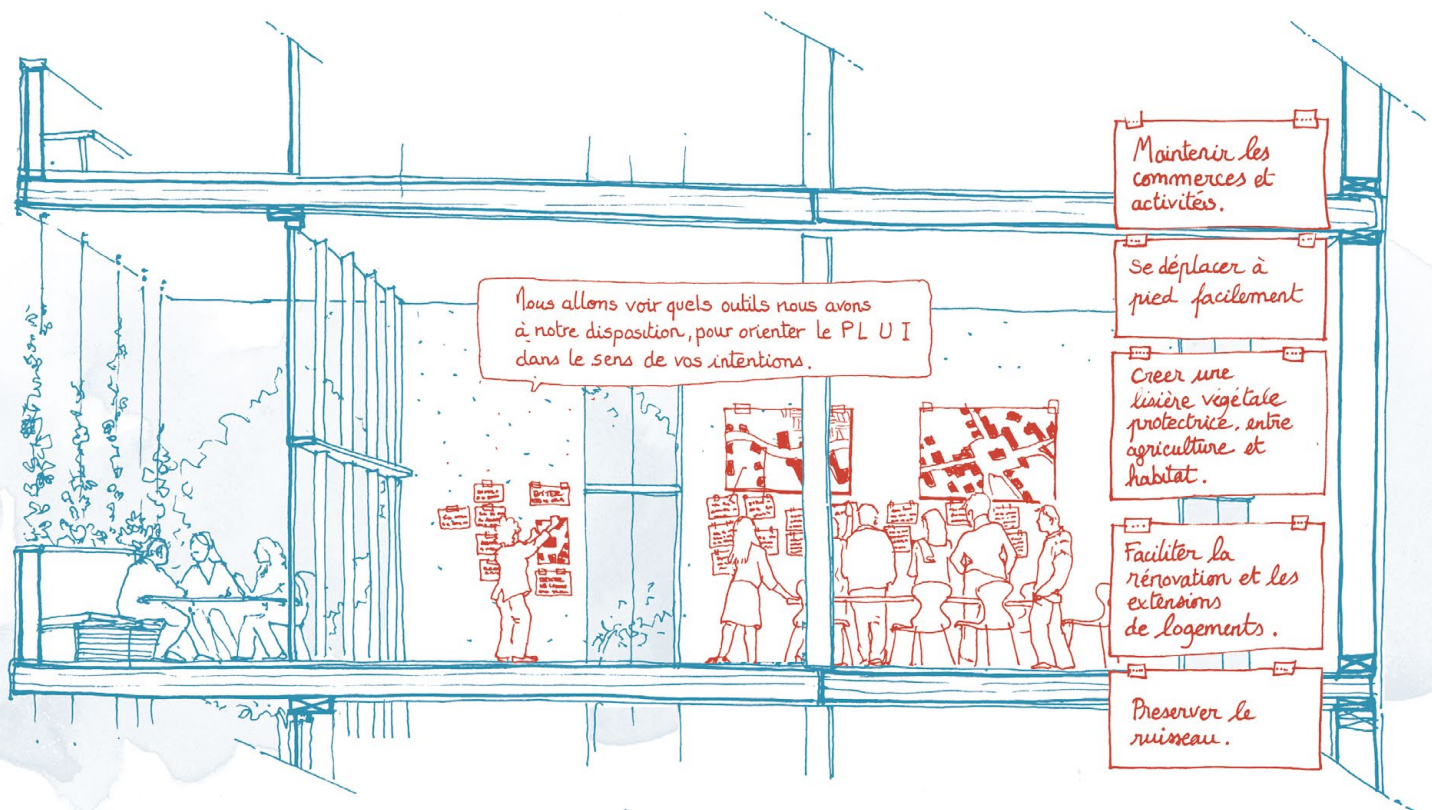
SAINT-CHRISTOL : LE CAUE DE L'HÉRAULT DANS UN JARDIN



« Nous avons fait le jardin avant de faire la maison », se réjouit Jean-Louis Bergeon, maire de Saint-Christol depuis 2001. Un enjeu pour cette commune de 1 500 habitants sous pression démographique entre Nîmes et Montpellier. Le risque de n'être que l'arrière cour de ces deux métropoles était grand et le CAUE de l'Hérault a aidé la commune à définir l'étude nécessaire avant la révision de son PLU. Les mots d'ordre étaient alors : équilibre et complémentarité entre l'urbain et le rural.

Ces réflexions ont aidé la commune à formaliser son PLU et à tenir ses objectifs. « Aucun nouveau m² n'a été ouvert à l'urbanisation depuis 2001 », souligne l' élu. Au-delà des documents de planification, le CAUE a permis de « passer de l'idée au projet », avec la sortie de terre du pôle d'excellence rural, Viavino, réalisé par l'architecte Philippe Madec. Un pôle œnotouristique intercommunal, un jardin ampélographie - lié à la vigne -, un espace pédagogique... autant de réalisations qui renforcent l'identité de cette commune qui souhaite préserver ses paysages, son patrimoine, son environnement, tout en dynamisant son économie.

www.caue-lr.fr/caue-de-lherault



2. L'URBANISME PRÉ-OPÉRATIONNEL ET DE PROJET

Au cours de leurs mandats, les élus communaux ou communautaires engagent des projets qui vont transformer durablement leurs territoires. Extension de quartiers ou de bourgs et revitalisation de centres-villes représentent autant d'occasions d'en questionner le développement.

Les CAUE nourrissent ce questionnement par des actions de sensibilisation et des apports méthodologiques. Ils aident les collectivités à définir des enjeux et des orientations, en particulier par la rédaction de note de cadrage ou pré-opérationnelle. Ils accompagnent les collectivités dans la définition des modalités de la concertation avec les habitants et de mobilisation de l'ensemble des parties prenantes du projet. Cette étape essentielle permet d'esquisser des principes d'aménagement propres à chaque situation.

Les CAUE accompagnent les collectivités dès le démarrage de la chaîne d'actions qui les conduira à la mise en œuvre des projets.

PARTAGER UNE CULTURE DU PROJET

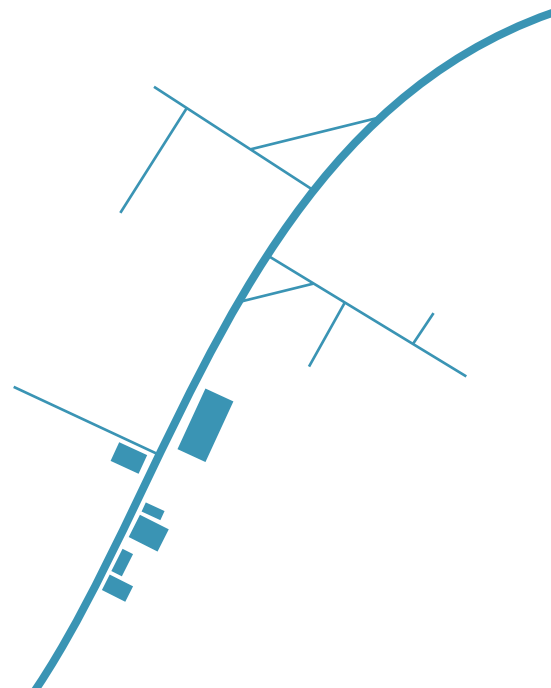
Une fois les projets réalisés, les CAUE valorisent les opérations les plus qualitatives ou exemplaires et contribuent à créer une culture du projet au bénéfice de tous. Cela peut se traduire par l'organisation de prix, de palmarès, de rencontres régionales, d'un vote du public... Ces dispositifs permettent de saluer et de mettre en valeur le travail des concepteurs (architectes, urbanistes, paysagistes...), des entreprises et bureaux d'études ainsi que l'engagement des maîtres d'ouvrage publics et privés.

Les CAUE favorisent tout au long du processus de fabrication du projet les conditions propices à la réalisation d'opérations de qualité et contribuent à les faire connaître.

DÉFINIR LE CADRE

Les CAUE aident les collectivités à trouver le cadre le plus adapté pour leur commande publique. Il s'agit de les conseiller sur le contenu (diagnostic, étude préliminaire, faisabilité technique...) et de les orienter vers la procédure la plus appropriée (marchés à tranches, accord-cadre, procédure concurrentielle négociée dialogue compétitif...). Ces étapes préparatoires permettent d'expérimenter et d'innover aussi bien dans le processus de conception ou les méthodes de fabrication des projets que dans les réponses apportées qui seront singulières et contextualisées. Pour les CAUE, les valeurs de participation, de dialogue... fondent la qualité des démarches de conduite du projet urbain opérationnel. Les CAUE sont attentifs à l'émergence de l'urbanisme négocié, qui établit un rapport plus équilibré entre puissance publique, opérateurs privés et habitants.

Par la diversité des pratiques et l'échange, l'expérimentation et l'innovation, l'accompagnement des CAUE contribue au développement d'un urbanisme de projet.



DE LA FRICHE COMMERCIALE AU PÔLE MULTISERVICE CAUE DE LA SOMME (80)

La revitalisation des petites villes porte des enjeux à l'articulation de la planification et de l'aménagement : entrée de ville, traversée de bourg, espaces publics, logement, commerces et services, friches urbaines, nature en ville... Dans la Somme, le CAUE est l'un des acteurs clé du déploiement de l'expérimentation nationale « Revitalisons nos centre-bourgs » : accompagnement du Pays Hamois et de la ville de Ham, lauréats de l'AMI¹ lancé par l'État, appui au groupe de travail « Rayonner en Somme », co-production et animation d'ateliers thématiques et itinérants... Ces ateliers initient des partenariats entre les élus et les acteurs institutionnels.



Construire des projets répondant aux besoins d'attractivité et de développement, fonder la cohérence de la planification urbaine sur un urbanisme de projet, restituer les projets de revitalisation dans leur contexte territorial, tels sont les objectifs poursuivis. Le conseil du CAUE illustre l'intérêt de croiser vision de long terme et solution de terrain. Sollicité en prévision de la réhabilitation d'une friche commerciale en cœur de bourg, les pistes développées ont permis de clarifier le potentiel urbain, architectural et commercial de la friche dans son quartier, tout en précisant les jalons pour poursuivre la démarche.

www.caue80.fr

¹ Appel à manifestation d'intérêt

DYNAMISER ET QUALIFIER LES NOUVEAUX QUARTIERS CAUE DE SEINE-MARITIME (76)

Concilier satisfaction des besoins en logements et qualité des nouveaux quartiers à l'échelle du territoire havrais, telle est la mission que la CODAH (communauté de l'agglomération



havraise) a confié au CAUE avec la DDTM et l'AURH (agence d'urbanisme de la région havraise), via le dispositif « STOC », action inscrite au PLH¹. Intervenant en amont des opérations d'extension ou de recomposition urbaine, le CAUE développe un accompagnement spécifique aux côtés des élus des communes petites et moyennes. La méthode de l'AEU² simplifiée, conçue par le CAUE 76 et soutenue par l'Ademe, facilite la lecture du site et l'intégration des critères environnementaux. Des simulations graphiques permettent de tester le programme et de préciser avec les élus « l'image souhaitée » et leurs perspectives d'urbanisation. Pour chacune des 5 à 6 missions que le CAUE se voit confier chaque année, c'est tout un travail sur les attentes en matière de programmation, d'architecture, de densité, de rapport à l'urbanisation environnante et au paysage qui est mené. Au final, les élus peuvent faire évoluer leur projet initial, disposer d'éléments de cadrage pour qualifier leur commande ou encore dialoguer avec les futurs aménageurs.

www.caue76.org

¹ Programme local de l'habitat

² Approche environnementale de l'urbanisme

LES ESPACES PUBLICS EN CALEPIN CAUE DE HAUTE-GARONNE (31)

« Agir sur les espaces publics », tel est l'intitulé du Calepin publié en septembre 2017 par le CAUE de Haute-Garonne. Ce fascicule de 17 pages ne constitue pas un carnet pratique ou un guide, mais un outil pour se positionner en



amont, dans une vision globale et stratégique. Le document est composé d'articles thématiques, de retours sur l'actualité, de mises en perspective

d'actions réalisées, de retours d'expériences de réalisations avec une maîtrise d'œuvre qualifiée...

La parution est couplée à des visites d'espaces publics à destination des élus.

Le Calepin paraît tous les 6 mois sur un thème émergent du conseil aux collectivités (« Densité, intimité et lien social », « Recycler le patrimoine communal », « Équipements scolaires »...).

www.caue-mp.fr



« Si les habitants des bourgs prennent en charge les projets (ou reprennent à leur compte) qui émergeront, nous pourrions dire que nous avons gagné ! », décrit Bernard Barral, président du syndicat mixte pour l'aménagement de la Vallée du Lot et conseiller départemental.

L'objectif du projet *Ton bourg battant* est de revitaliser des bourgs ruraux.

Et ce, dans les domaines du logement, des commerces et des activités via l'ensemble des dimensions spatiale, architecturale, économique, sociale, paysagère...

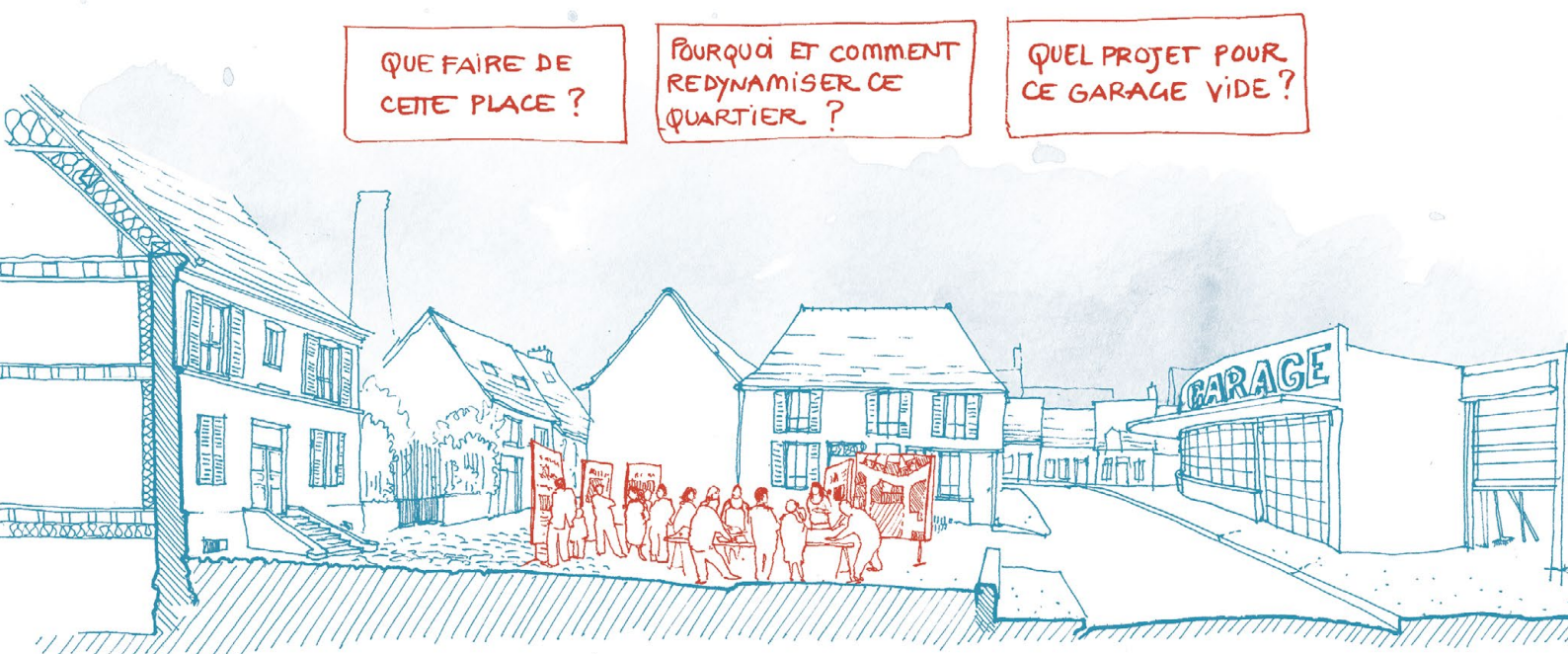
Ce projet bénéficie d'un accompagnement du CAUE de Lot-et-Garonne depuis son lancement et tout au long de sa mise en œuvre. La concertation avec les habitants doit animer l'ensemble de la démarche.

Des expérimentations seront mises en œuvre à l'issue d'un diagnostic pluridisciplinaire sur l'état du bâti, les opportunités existantes dans le foncier communal, la qualité d'usages de l'espace public, la potentiel patrimonial, culturel et paysager, les besoins en services et en commerces de proximité.

Trois bourgs - Bazens, Cancon et Monbahu - ont été sélectionnés parmi dix candidatures. « Ils représentent une diversité de situation », souligne Bernard Barral. L' élu espère que les projets qui émergeront pourront servir de référence à d'autres situations rencontrées par les quelque 130 communes de ce territoire essentiellement rural.

Le CAUE engagera également des actions de valorisation via des reportages vidéos, des publications, des journées d'échanges ou d'expositions itinérantes.

www.caue47.com



3. DROIT DES SOLS : QUALITÉ DE L'INSTRUCTION ET DU SERVICE

Les récentes fusions d'intercommunalités et la montée en charge des compétences liées à l'urbanisme (ADS, PLU, Scot, DPU...) posent à l'ensemble des équipes techniques des collectivités des questions sur l'organisation de l'ingénierie en matière d'urbanisme et d'instruction du droit des sols. Et depuis l'entrée en application de la loi Alur en juillet 2015, la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des actes d'urbanisme est réservée aux seules communes appartenant à des EPCI¹ de moins de 10 000 habitants. Les communes concernées s'organisent pour créer localement un service d'instruction ou étendre le périmètre de services préexistants.

¹ Etablissements publics de coopération intercommunale

LES CAUE, AUX CÔTÉS DES PARTICULIERS...

Les CAUE assurent un service gratuit aux particuliers, aux bailleurs sociaux, aux copropriétaires et aux aménageurs pour leur projets de construction, d'auto-construction, d'extension, de rénovation... Les architectes des CAUE proposent des consultations le plus en amont possible du dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme ou de permis de construire. Ils promeuvent la qualité architecturale et la bonne insertion dans le site. Ils organisent des actions pédagogiques sur les projets de construction en direction des habitants (aide à la compréhension et à l'appropriation de la règle d'urbanisme, ballade urbaine...).

En outre, les CAUE dotés de conseillers en énergie peuvent organiser une prise en charge des particuliers croisant architecture et maîtrise de l'énergie.

... ET DES COLLECTIVITÉS

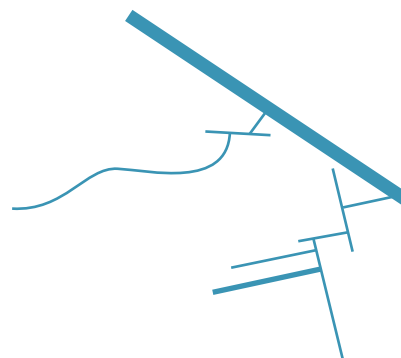
Côté collectivités, nombre de CAUE participent à l'organisation des services d'instruction du droit des sols. Ils dispensent des formations aux agents instructeurs et aux élus. Au-delà du bon usage des règles d'urbanisme, les professionnels des CAUE transmettent des recommandations et connaissances sur la qualité architecturale et patrimoniale et sur l'intégration urbaine et environnementale. Ces formations peuvent être l'occasion de monter en compétence sur la rénovation énergétique en lien avec les plateformes territoriales de rénovation énergétique.

La réorganisation des services ADS peut en outre être concomitante à la mise en œuvre d'un nouveau règlement de PLU ou de PLUI. L'enjeu est de favoriser l'articulation entre planification et instruction.

Afin de s'assurer de la qualité dans l'exécution des projets de construction ou de réhabilitation, ils accompagnent également les entreprises du bâtiment et les artisans.

Les CAUE accompagnent communes et EPCI dans l'organisation des services d'instruction du droit des sols et proposent des actions adaptées à chaque situation.

L'accompagnement des CAUE permet de qualifier l'instruction des permis de construire et des autorisations de travaux. Le double positionnement auprès des particuliers et des collectivités locales assurent une fluidité et une cohérence dans la mise en œuvre des projets.



**« LES AUTORISATIONS D'URBANISME :
DU CONSEIL AU PROJET »,
UNE FORMATION-ACTION POUR
FACILITER LA MISSION DES AGENTS
CAUE DE LA DORDOGNE (24)**

Anticipant le transfert de la mission ADS aux collectivités, le CAUE a conçu dès 2012 un module de formation mettant l'accent sur une approche spatiale et globale, complémentaire à la vision des autorisations d'urbanisme. Délocalisée dans les EPCI, la formation met en action un groupe de 12 stagiaires (instructeurs ADS, responsables des services urbanisme, secrétaires de mairie, élus)

partageant les mêmes identités architecturales, paysagères et patrimoniales. Sur deux journées consécutives, les stagiaires améliorent leur culture architecturale et paysagère au service d'une meilleure médiation vers les porteurs de projet dans l'instruction de l'autorisation d'urbanisme. En prolongement de cette initiative, un club ADS a été créé, ouvert à tous les instructeurs du département de la Dordogne, au sein duquel le CAUE est régulièrement convié.

www.cauedordogne.com



**« ARCHI ICI », UN DISPOSITIF
D'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL POUR
UNE STRATÉGIE ARCHITECTURALE
QUALITATIVE
CAUE DU TARN-ET-GARONNE (82)**

A la suite de la loi Alur et à l'occasion des nouvelles fusions d'EPCI, le CAUE du Tarn-et-Garonne propose le dispositif « ARCHI ICI » pour penser et mettre en œuvre une stratégie architecturale coordonnée à l'échelle des territoires intercommunaux. Ce dispositif clairement fléché vers les EPCI propose un accompagnement global avec pour finalité la qualité architecturale et urbaine, associée au facteur énergétique. Ainsi le CAUE articule ses actions de conseil, de sensibilisation et de formation (permanences, ateliers, documents, etc.) de façon convergente et complémentaire auprès de chaque partie prenante (particuliers, pétitionnaires, instructeurs ADS, secrétaires de mairie, commission urbanisme...).

Les objectifs poursuivis sont : une meilleure prise en compte de la qualité architecturale et de la maîtrise de l'énergie par les particuliers ; une évolution de la politique architecturale et urbaine dans le territoire de l'EPCI soutenue par l'accompagnement et l'aide à la décision ; une montée en compétence des services et des élus sur les questions d'architecture, d'urbanisme et de paysage ; une instruction ADS facilitée par le travail en amont auprès des pétitionnaires et l'appui d'un architecte auprès des instructeurs.

www.caue-mp.fr



**« HABITER LES ALPILLES »,
UN GUIDE POUR BIEN CONSTRUIRE
AUJOURD'HUI
CAUE DES BOUCHES-DU-RHÔNE (13)**

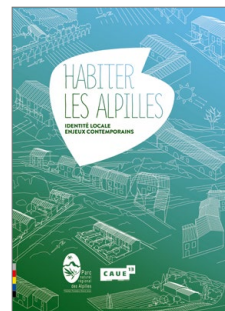
Le guide « Habiter les Alpilles, identités locales et enjeux contemporains » est une des actions développées par le CAUE dans le cadre de son partenariat avec le

PNR des Alpilles. A destination des collectivités, des habitants et des maîtres d'œuvre, il propose de mieux connaître et comprendre ce qui participe

aujourd'hui à la qualité du cadre de vie mais aussi à la banalisation de ce territoire singulier. D'une lecture raisonnée de l'évolution de l'architecture et de l'urbanisation sur le temps long découlent plusieurs principes clairs et contextualisés pour bien construire : rapport au territoire déjà là, implantations, adaptation au climat, qualité architecturale, restauration des bâtiments anciens.

A l'interface de la planification et de l'application du droit des sols, ce guide constitue un support d'accompagnement pour l'élaboration des PLU, notamment leurs dispositions opposables en matière de droit des sols (OAP et règlement) mais aussi pour le conseil aux particuliers, que ce soit en amont de l'instruction ou au cours de l'instruction.

www.caue13.fr





« Permettre l'appropriation des enjeux et des objectifs de notre nouveau PLUI par les particuliers, porteurs de projets, tel est l'objet du partenariat entre la communauté de communes et le CAUE du Pas-de-Calais », indique Michel Sergent,

vice-président de la communauté de communes de Desvres et Samer.

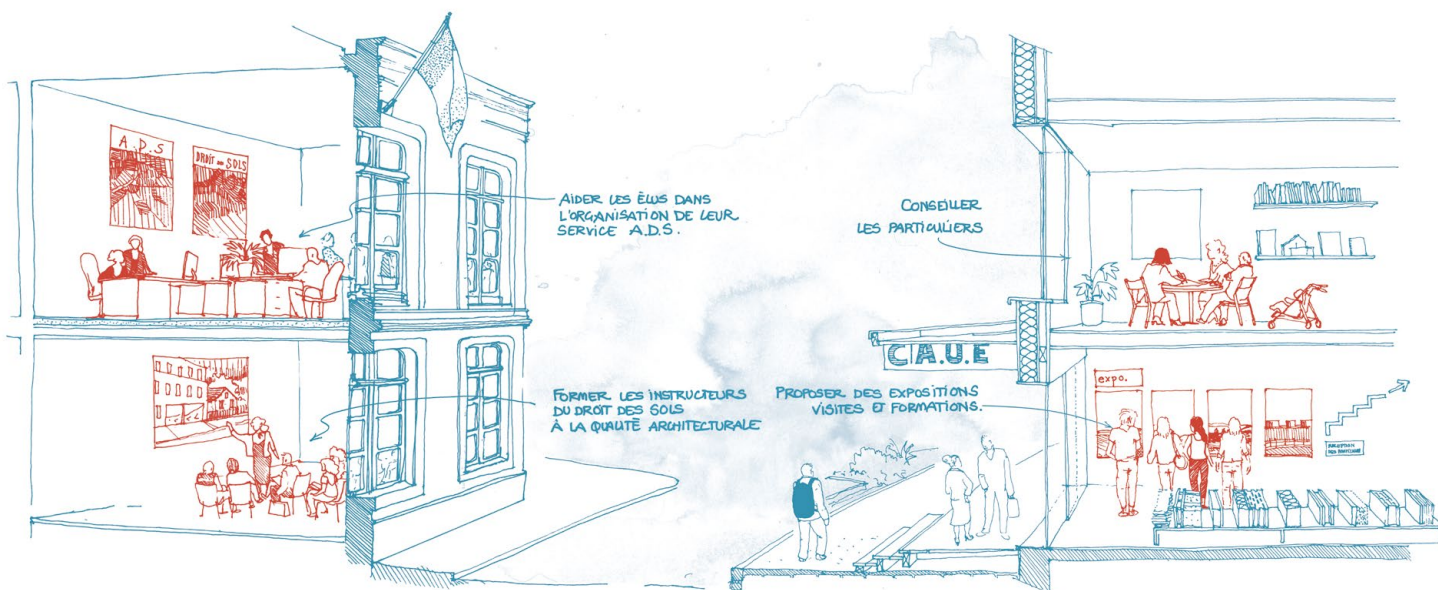
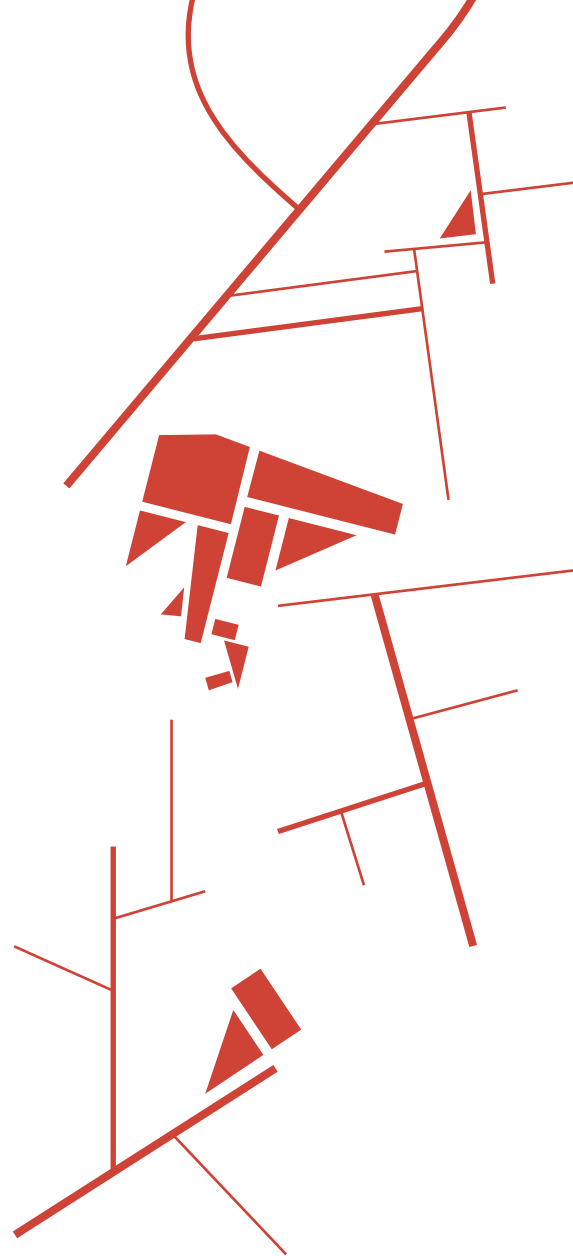
De 2015 à 2017, le CAUE a animé des ateliers d'élus et suivi la réalisation du document d'urbanisme. Cette implication lui permet de mettre en évidence auprès des particuliers les enjeux du territoire, ses caractéristiques paysagères et architecturales, afin que ceux-ci imaginent des projets en harmonie avec leur contexte. En effet, depuis l'été 2017 le CAUE accompagne le territoire le son service ADS pour sensibiliser les particuliers.

Des ateliers sont organisés et animés par le CAUE et le service instructeur de l'EPCI. Ils permettent de présenter le PLUI aux porteurs de projets et d'échanger avec eux sur les objectifs à atteindre en matière d'insertion et de qualité architecturale et paysagère. Des informations pratiques sur la constitution d'un dossier de permis de construire ou de déclaration préalable sont également données. Des conseils personnalisés peuvent être apportés, si besoin, auprès de chacun des particuliers.

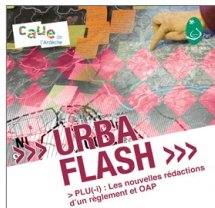
Ce partenariat est également l'occasion de faire part aux élus de la perception des habitants, porteurs de projets. A partir de ces échanges, des actions de concertation peuvent être engagées avec la population.

« La complémentarité des regards entre le service droit des sols et le CAUE est une réelle plus-value pour la qualité des projets », souligne Michel Sergent. « C'est aussi une belle occasion de faire vivre notre document d'urbanisme, en y impliquant ceux qui vivent ou s'implantent sur le territoire ».

www.caue62.org



4. ILS FONT POUR VOUS : DES PUBLICATIONS, EXPOSITIONS, ANIMATIONS...



PLU(i), LES NOUVELLES RÉDACTIONS DU RÈGLEMENT ET DES OAP CAUE 07

Formation sur l'évolution des documents d'urbanisme, qui s'inscrit dans un cycle pour les élus et leurs techniciens.



VUES D'AILLEURS CAUE 33

Rallye urbain interactif sur les éléments de paysage de la métropole bordelaise à l'occasion de la biennale d'Architecture, d'urbanisme et de design, Agora 2017.



REGARDER MON TERRITOIRE AUTREMENT CAUE 54

Méthode de sensibilisation auprès des élus, des techniciens et des professionnels pour améliorer la qualité des futurs documents d'urbanisme.

Vivre une densité douce
en Haute-Garonne
de la bastide à l'écoquartier
l'Expo 2.0

VIVRE EN DENSITÉ DOUCE EN HAUTE-GARONNE - DE LA BASTIDE À L'ÉCOQUARTIER CAUE 31

Une exposition interactive et multimédias pour mieux comprendre l'intérêt d'un urbanisme plus dense.



CLUB PLANIFICATION CAUE 26

Animer, avec la DDT, un réseau de bureaux d'études en planification, en créant un lieu d'information, d'échanges et de débat pour une meilleure qualité des documents d'urbanisme.



COMPRENDRE CAUE 13

Après une exposition en 2012, un ouvrage (Voir) et des actions de conseil et de médiation auprès des élus ou des habitants, le CAUE publie un précis illustré pour comprendre et questionner la densité et l'étalement urbain.



PRENDRE LA COMPÉTENCE URBANISME À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE CAUE 41

Mise en œuvre de séminaires de préparation (sensibilisation et formation) pour rendre compte de la nécessité de porter un projet collectif.



DES SOIRÉES-DÉBAT PLU(i) PARTICIPATIVES CAUE 78

Suite à une première soirée sur la démarche de projet, le CAUE propose aux élus des soirées-débat thématiques sur la question du logement, de la ruralité...



SENSIBILISATION CONTEXTUALISÉE AUX ENJEUX DU FUTUR PLU CAUE 60

Ateliers de sensibilisation des élus au cadre de vie pour une co-élaboration de leur document d'urbanisme.



URBAX BOURG CAUE 27

Jeu de rôle pédagogique basé sur un cas pratique d'aménagement en milieu rural et assisté par un logiciel



RECONQUÊTE DES HABITATS DE CENTRE-BOURG CAUE 63

Appel à projet des collectivités locales, pour mener une réflexion de reconquête d'îlots et immeubles délaissés en proposant des solutions innovantes et financièrement viables.



DÉMARCHE DE LABELLISATION GRAND SITE DE FRANCE CAUE 84

Accompagnement et expertise conciliant aspects paysagers, fréquentation touristique et développement économique durable pour le site de Fontaine-de-Vaucluse.



COMMENT METTRE EN ŒUVRE UN PROJET DE REVITALISATION URBAINE EN MILIEU RURAL ? CAUE 03

Ces rencontres constituent des moments de réflexion, de partage et de sensibilisation réunissant les acteurs du territoire sur des sujets d'actualité.



IMAGINER UN NOUVEAU QUARTIER CAUE 17

Animation d'ateliers sur l'urbanisme et le cadre de vie à l'aide de l'outil « la ville en valise » créé par l'association les Robins des villes.



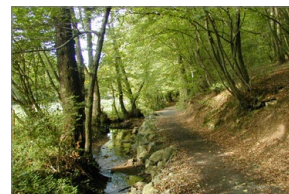
URBANISME DURABLE CAUE 70

Les élus et les acteurs du cadre de vie découvrent des pratiques innovantes d'aménagement durable dans le cadre de voyages d'études.



LA VILLE EN DÉBAT CAUE 94

Cycle de rendez-vous pour accompagner les élus et encourager la mutation des pratiques en matière d'aménagement et de construction.



BIODIVERSITÉ : CONTRAINTES OU OPPORTUNITÉ POUR L'URBANISME LOCAL ? CAUE 69

Forum sur la préservation de la biodiversité envisagée comme renouvellement des approches de l'aménagement et des jeux d'acteurs, de l'élaboration des documents de planification jusqu'aux autorisations d'urbanisme.



QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET ARCHITECTURAL ET URBAIN CAUE DE L'ILE DE LA REUNION

Formation de 15 jours sur la qualité environnementale du cadre bâti en milieu tropical humide en partenariat financier avec l'Ademe.



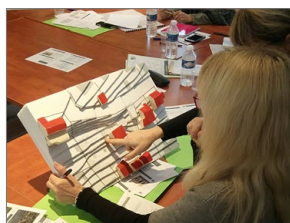
LES ÉCOQUARTIERS ET APRÈS ? CAUE 92

Journée d'information sur le label écoquartier. Retours sur cette démarche et témoignages de collectivités engagées.



ACCOMPAGNER LES EPCI POUR UNE INSTRUCTION EFFICACE ET EN DOUCEUR CAUE 16

Développer en amont des consultations tripartites avec le service instructeur, le porteur de projet et le CAUE. Les coupler à la permanence du service info énergie.



COMMENT AMÉLIORER LA MÉDIATION AVEC LE PORTEUR DE PROJET ? CAUE 83

Formation-sensibilisation aux notions de qualité architecturale à destination des instructeurs et des élus, pour une approche spatiale et globale du projet en complément de la vision réglementaire.



PRENDRE EN COMPTE L'ARCHITECTURE ET LE PAYSAGE DANS L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS CAUE 46

Formation des instructeurs des autorisations d'urbanisme et formation des élus et secrétaires de mairie



AMÉNAGER ET CONSTRUIRE DANS LES ESPACES PROTÉGÉS CAUE 95

Ateliers de formation destinés aux agents du conseil départemental et aux instructeurs d'EPCI. Formation action sous forme d'étude de cas.



ACTUALITÉ JURIDIQUE DE L'URBANISME, DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT CAUE 74

Cycle annuel de 3 séances sur les derniers textes parus et la jurisprudence à destination des élus et des services techniques des collectivités et de leurs partenaires.



SENSIBILISATION À L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE ET MODERNE DANS SON PAYSAGE CAUE 40

Formation pour sensibiliser les secrétaires de mairie à la qualité architecturale pour un meilleur service aux porteurs de projet..



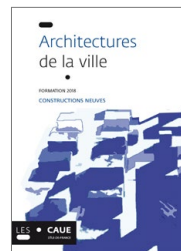
AFFICHES-FICHES CAUE 47

Supports thématiques de sensibilisation à afficher ou consulter, diffusés à tous les services instructeurs des EPCI en partenariat avec le CAUE.



UN ARCHITECTE CONSEILLER AUPRÈS DES PARTICULIERS ET DU SERVICE ADS INTERCOMMUNAL CAUE 61

Formation-action pour renforcer les compétences des instructeurs en matière d'urbanisme, d'architecture et de paysage.



ARCHITECTURE DE LA VILLE LES CAUE D'ILE-DE-FRANCE

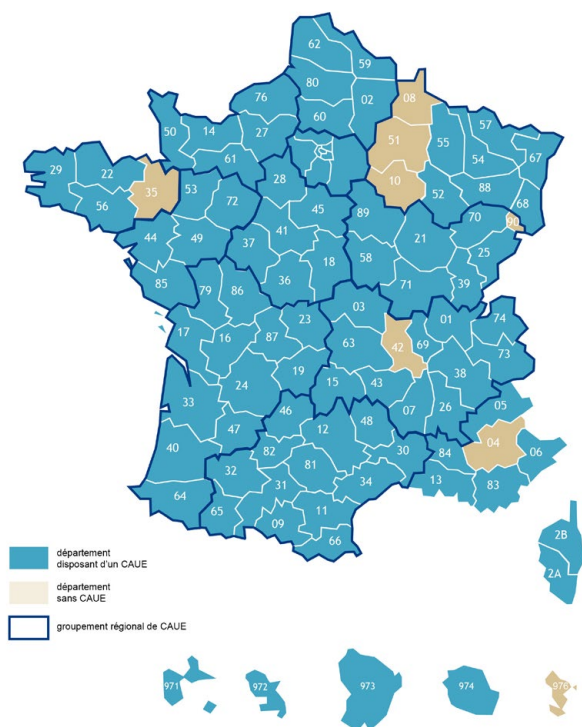
Modules de formation pour enrichir la réflexion et la pratique des services ADS dans la compréhension de l'architecture et ses rapports avec la ville : bâti existant et constructions neuves.



MA MAISON DANS LES HAUTES ALPES CAUE 05

Guide de recommandations à destination des particuliers souhaitant construire ou rénover : projet, terrain, implantation, performances environnementales, réalisé dans le cadre du programme Alcotra.

LES 93 CAUE ET LES GROUPEMENTS RÉGIONAUX DE CAUE EN 2018



directeur de la publication: Joël Baud-Grasset, président de la FNCAUE
directrice de la rédaction: Valérie Charollais, FNCAUE
coordination éditoriale: Caroline Rigaud, FNCAUE
et Sylvaine Vion, urbaniste opqu
conception graphique: Frédéric Schaffar
illustrations: Charlotte Cauwer
contributeurs: CAUE 03, 05, 07, 13, 16, 17, 19, 24, 26, 27, 31, 34, 38, 40, 41,
45, 46, 47, 54, 60, 61, 62, 63, 69, 70, 74, 75, 76, 78, 80, 82, 84, 92, 94, 95, 974

Édition mai 2018

Fédération Nationale des Conseils d'Architecture,
d'Urbanisme et de l'Environnement

108-110, rue Saint-Maur
75011 Paris

Tél. : 01 43 22 07 82
fncaue@fncaue.fr

www.fncaue.fr

c|a.u.e
Fédération nationale